

# Possibilités d'encouragement pour des projets de formation et de perfectionnement en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

L'encouragement de la formation en énergie a pour but d'asseoir les compétences professionnelles à tous les niveaux et auprès des groupes cibles concernés, afin que les technologies, matériaux et concepts innovants et commercialisables dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables puissent se développer sur le marché rapidement et avec professionnalisme.

**i** Sont éligibles à une aide financière, par exemple:

- Lancement et développement de nouvelles offres de formation
- Au développement, à la réalisation, à l'adaptation et au transfert linguistique de projets de formation, de cours ou de cycles de formation
- Perfectionnement pour les enseignants, les intervenants, les formateurs
- Moyens d'enseignement et matériels didactiques
- Informations sur la formation et le perfectionnement telles que séries d'articles, élaboration d'un site web, etc.

**i** Ne sont pas éligibles à une aide financière, par exemple:

- Cycles de manifestations, séminaires et événements pour le grand public
- Projets éducatifs sans lien direct avec les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique, etc.

La formation et le perfectionnement dans le secteur de l'énergie sont définis dans les art. 48 LEnE et 53 OEnE. La mise en œuvre a lieu dans le cadre de la stratégie de programme de SuisseEnergie, en collaboration avec les cantons, les écoles, les associations et les organisations privées.

## Conditions d'octroi des subventions

La Confédération encourage, par le biais d'une aide financière, les activités de tiers qui sont importantes pour la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques et qui n'auraient guère de chances de se concrétiser sans soutien étatique. Conformément à la loi sur les subventions, des aides peuvent être octroyées en particulier lorsque:

- la Confédération possède un intérêt à soutenir une certaine activité;
- l'activité privée ou cantonale ne pourrait être exercée de manière satisfaisante sans le soutien de la Confédération;
- les autres possibilités de financement sont insuffisantes;
- il n'existe pas de mesures plus appropriées.

## Possibilités d'encouragement

Le service Formation et perfectionnement dispose de différents moyens d'encouragement. Les directives définissent les critères fondamentaux pour tous les projets. Ils sont utilisés pour évaluer les demandes de subvention. Les chapitres suivants présentent les points principaux ainsi que des instruments de travail pour les différentes possibilités d'encouragement.

02 [Directives générales concernant l'octroi de subventions](#)

03 [Subventionnement des cours](#)

04 [Subventionnement de cycles de formation](#)

06 [Subventionnement d'autres projets de formation](#)

Pour toute question, veuillez vous adresser à: SuisseEnergie, Formation et perfectionnement, [energiebildung@bfe.admin.ch](mailto:energiebildung@bfe.admin.ch)

# Directives générales concernant l'octroi de subventions

## Principes applicables à l'encouragement

Le dépôt d'une demande de subvention n'entraîne pas un droit à la subvention. Seules les demandes complètes et dûment motivées soumises à SuisseEnergie avant le début du projet sont éligibles. Un soutien rétroactif n'est pas possible. SuisseEnergie peut demander des documents supplémentaires à tout moment.

La subvention ne doit pas permettre de réaliser un bénéfice et ne dépasse pas 40% des coûts totaux<sup>1</sup>. Par «coûts totaux», on entend les dépenses avérées et absolument nécessaires à l'exécution efficace de la tâche. L'aide financière n'est pas soumise à la TVA (cf. art. 18, al. 2, let. a, de la loi du 12 juin 2009 sur la TVA; RS 641.20).

## Thème principal

Le projet s'inscrit dans la stratégie du programme SuisseEnergie et met l'accent sur l'acquisition de compétences en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

## Public cible

Le public cible auquel le projet s'adresse doit être défini précisément.

## Environnement

Les acteurs et autres parties prenantes ont été identifiés et sont impliqués dans le projet et/ou informés du projet.

## Besoins

Les besoins en matière d'offre ont été analysés et sont dûment justifiés. L'offre permet de pallier une pénurie de spécialistes et de combler des lacunes de compétences sur le marché indigène. Elle permet de promouvoir des compétences, connaissances et attitudes correspondantes dans l'activité professionnelle.

## Buts du projet et impact

Les objectifs en termes d'efficacité et d'impact ont été clairement définis et sont compréhensibles.

## Communication

Les mesures de communication sont adaptées au public cible et aux parties prenantes.

<sup>1</sup> Exceptionnellement, les aides financières peuvent s'élever à 60% des coûts imputables. La dérogation est fonction de la qualité du projet concerné, de l'intérêt particulier qu'il représente pour la Confédération et de la situation financière du requérant.

# Subventionnement des cours

## Plafonnement des subventions pour les cours<sup>2</sup>

	¼ jour	½ jour	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Développement	2500	4000	6000	9000	12'000	14'000	14'000
Adaptation	1875	3000	4500	6750	9000	10'500	10'500
Transfert linguistique	1250	2000	3000	4500	6000	7000	7000
Réalisation	1250	1750	2500	4000	6000	7000	7000

### Commentaires:

- Les contributions pour le développement sont des montants uniques.
- Une adaptation et le transfert peuvent être demandés au maximum tous les trois ans.
- Par «adaptation», on entend un remaniement approfondi du cours (50% du contenu), lequel doit être démontré.
- Le forfait est octroyé pour une réalisation effective accueillant au moins 10 participants.
- La forme choisie de l'offre de cours est efficace et répond aux besoins du public cible. Elle permet en outre des formes innovantes d'enseignement-apprentissage.
- Outre les offres classiques en présentiel, des offres digitales ou hybrides doivent pouvoir être proposées, en fonction des publics cibles et des besoins.

### Comment déposer une demande de subventionnement de cours?

1. Lisez les directives générales concernant l'octroi de subventions (p. 2).
2. Sur le [site web de SuisseEnergie](#), téléchargez le formulaire de demande de subvention (Word) et l'outil de calcul (Excel) servant à estimer le montant de l'aide.

3. Complétez le formulaire de demande. Veuillez noter que le modèle doit être complété intégralement. Si nécessaire, des points complémentaires peuvent y être ajoutés. Saisissez toutes vos offres de cours dans un même formulaire de demande.
4. L'outil de calcul fait partie intégrante de la demande. Il doit être complété dans son intégralité et les feuilles de tableau demandées dans le formulaire de demande doivent être recopiées dans celui-ci.
5. Signez le formulaire de demande et renvoyez-le par courriel (au format PDF, fichier original de l'outil de calcul compris) à [energiebildung@bfe.admin.ch](mailto:energiebildung@bfe.admin.ch)

### Instruments de travail sur le site web de SuisseEnergie

- Formulaire de demande de subvention pour les cours (Word)
- Outil de calcul servant à estimer le montant de l'aide (Excel)
- Modèle de document pour l'élaboration d'un rapport de projet (Word)

<sup>2</sup> Dans le cadre du programme SuisseEnergie, la notion de «cours» est définie comme suit: activités éducatives non formelles dans un cadre organisé et structuré, c'est-à-dire avec une relation d'enseignement-apprentissage prédéfinie. Selon cette définition, les cours durent au maximum 5 jours et n'aboutissent pas à un diplôme reconnu par l'État. Les CAS, MAS, DAS des hautes écoles tout comme les post-formations des écoles supérieures ne sont pas inclus dans cette définition.

# Subventionnement de cycles de formation

## Plafonnement des subventions pour les cycles de formation<sup>3</sup>

Durée en jours	Développement	Adaptation	Réalisation selon le nombre de participants					
			≤ 10	11	12	13	14	≥ 15
10-15	35'000	20'000	15'000	12'000	9000	6000	6000	0
16-20	45'000	25'000	17'500	14'000	10'500	7000	7000	0
21-30	60'000	30'000	20'000	16'000	12'000	8000	8000	0
31+	80'000	35'000	20'000	16'000	12'000	8000	8000	0
Coopération	Développement, adaptation, réalisation: montants ci-dessus +35%							
Travaux de master	3000.- max. par travail de master							

### Commentaires:

- Les contributions pour le développement sont des montants uniques.
- Pour les nouveaux cycles de formation, le besoin doit être justifié de manière plausible et compréhensible, le groupe-cible doit être clairement défini et les parties prenantes pertinentes doivent être impliquées.
- Par adaptation, on entend un remaniement approfondi du cycle de formation (50% du contenu), lequel doit être démontré.
- Il est possible de demander une adaptation une fois tous les trois ans au maximum.
- Si le développement, l'adaptation ou la réalisation se déroulent en coopération avec des partenaires de formation indépendants, le plafonnement des subventions augmente respectivement de 25%.
- La réalisation de cycles de formation est soutenue à partir d'un nombre minimum de 10 participants et jusqu'à 14 participants.
- Le décompte final est effectué sur la base du nombre effectif de participants.
- La subvention est conçue comme un financement initial. Après 3 à 5 ans, un cycle de formation devrait s'être établi et être en mesure de couvrir ses coûts.
- Pour les cours préparatoires à des examens professionnels et les examens professionnels supérieurs, aucune contribution à la réalisation ne peut être demandée.

<sup>2</sup> On entend par «cycle de formation» les activités de perfectionnement qui se déroulent dans un cadre organisé et structuré, durent au minimum 10 jours et débouchent sur un diplôme (reconnu par l'État), tel que les CAS, DAS, MAS de hautes écoles spécialisées et d'universités.

### Comment déposer une demande de subvention pour un cycle de formation?

1. Lisez les directives générales concernant l'octroi de subventions (p. 2).
2. Vous prévoyez un nouveau cycle de formation? Contactez-nous et envoyez-nous une brève description avant le dépôt de votre demande. Nous vous dirons si votre demande est recevable.
3. Sur le [site web de SuisseEnergie](#), téléchargez le formulaire de demande de subvention pour offres de cycles de formation/offres de cours dans le domaine de l'énergie (Word) et l'outil de calcul (Excel) servant à estimer le montant de l'aide.
4. Complétez le formulaire de demande dans sa totalité. Si nécessaire, des points/chapitres complémentaires peuvent y être ajoutés. Saisissez toutes vos offres de cycles de formation dans un même formulaire de demande.
5. L'outil de calcul fait partie intégrante de la demande. Complétez-le dans son intégralité et copiez les feuilles de calcul demandées dans le formulaire.
6. Définissez également un budget détaillé par cycle de formation (et pour les travaux de MAS). Pour ce faire, vous pouvez utiliser votre propre modèle.
7. Signez le formulaire de demande et renvoyez-le par courriel (au format PDF, fichier original de l'outil de calcul compris) à [energiebildung@bfe.admin.ch](mailto:energiebildung@bfe.admin.ch)

### Instruments de travail sur le [site web de SuisseEnergie](#)

- Formulaire de demande de subvention pour les cycles de formation (Word)
- Outil de calcul servant à estimer le montant de l'aide (Excel)
- Modèle de document pour l'élaboration d'un rapport de projet (Word)

# Subventionnement d'autres projets de formation

Cette catégorie regroupe tous les autres projets de formation, qu'ils concernent la mise en place de nouvelles offres de formation, l'élaboration de matériel d'enseignement ou de séries d'articles dans des revues spécialisées. Ne font pas l'objet d'un encouragement les cycles de manifestations, séminaires, événements pour le grand public ou offres sans lien direct avec le thème de l'énergie.

## Comment déposer une demande?

1. Lisez attentivement les directives générales concernant l'octroi de subventions (p. 2) et envoyez un bref concept à [energiebildung@bfe.admin.ch](mailto:energiebildung@bfe.admin.ch) pour une première évaluation.
2. Si vous recevez un retour positif, téléchargez le formulaire de demande pour les projets de cours de perfectionnement sur le [site web de Suisse-Energie](#).
3. Complétez le formulaire électronique au format Word. Veuillez noter que le modèle doit être complété intégralement. Si nécessaire, des points complémentaires peuvent y être ajoutés.
4. Les éléments de texte formatés en bleu servent d'aide et doivent être effacés.
5. Signez le formulaire de demande et renvoyez-le au format PDF à: [energiebildung@bfe.admin.ch](mailto:energiebildung@bfe.admin.ch).

## Instruments de travail sur le site web de SuisseEnergie

- Formulaire de demande de subvention pour les projets de formation (Word)
- Modèle de document pour l'élaboration d'un rapport de projet (Word)

SuisseEnergie  
Office fédéral de l'énergie OFEN  
Pulverstrasse 13  
CH-3063 Ittigen  
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444  
[infoline.suisseenergie.ch](http://infoline.suisseenergie.ch)

[suisseenergie.ch](http://suisseenergie.ch)  
[energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch)  
[twitter.com/energieschweiz](https://twitter.com/energieschweiz)